



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/1/Add.1/Corr.1
20 juin 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-sixième réunion
Montréal, 4 – 8 juillet 2005

Corrigendum

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Ce document est émis pour :

Remplacer la Section 7b) iii) Amendements au programme de travail de l'ONUDI de l'année 2005 par le texte suivant :

iii) Amendements au programme de travail de l'ONUDI de l'année 2005

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/24, Corr.1 et Corr.2 : contient 15 activités présentées par l'ONUDI pour financement, y compris une demande de renouvellement d'un projet de renforcement des institutions. L'approbation générale a été recommandée pour 5 activités qui sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Deux activités de préparation de projet et 8 propositions d'enquêtes sur les HCFC sont référées pour un examen individuel.

Questions à traiter :

- L'ONUDI a demandé un financement pour la préparation d'un projet de plan de gestion d'élimination finale (PGEF) en Algérie. Le financement à cet effet a été approuvé au titre de la coopération bilatérale pour l'Allemagne à la 37^e réunion. L'agence a indiqué que l'Algérie propose de poursuivre l'activité avec elle tandis que

l'Allemagne a signalé que le projet est presque achevé et des discussions sur les modalités sont en cours. A ce stade, la demande semble faire double emploi. Le Comité sera informé de tout autre développement.

- L'Arabie saoudite, reclassée comme pays visé à l'article 5, a demandé un appui pour la préparation d'un PGEF par l'ONUDI. Suite à ses 24^e et 29^e réunions, respectivement, le Comité exécutif a incité l'Arabie saoudite à ne pas demander de financement au Fonds multilatéral et lui a rappelé la décision VI/5e), adoptée par les Parties contractantes lors de leur sixième réunion.
- L'ONUDI a demandé un financement pour mener des enquêtes sur les HCFC dans huit pays, en précisant que sa demande faisait suite à l'approbation de fonds pour le PNUD à la 45^e réunion, destinés à la conduite d'enquêtes similaires dans 12 autres pays. Toutefois, des enquêtes sur les HCFC ne font pas partie du plan d'activités de l'ONUDI endossé pour 2005 et il n'existe aucun problème de conformité associé aux enquêtes sur les HCFC qui serait susceptible de justifier un traitement exceptionnel. Le Secrétariat recommande le report et l'inclusion de ces enquêtes dans le projet de plan d'activités de l'ONUDI de l'année 2006.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : le Comité pourrait :

1. Examiner si le financement de la préparation de projet devrait ne pas être approuvée pour raison de double emploi, dans l'attente de clarifications supplémentaires de l'ONUDI.
2. Examiner la possibilité d'accepter de fournir de l'assistance dans la préparation d'un projet de PGEF en Arabie saoudite.
3. Examiner la possibilité de reporter les 8 enquêtes proposées sur les HCFC pour les inclure dans le projet de plan d'activités de l'ONUDI de l'année 2006.
